

N° D/92/ 324 /PRG/SGG

NOMMANT LES MEMBRES DU
COMITE DE COORDINATION
ECONOMIQUE ET FINANCIERE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale,

VU Le Décret N°D/92/036/PRG du 6 Février 1992 nommant les Membres
Du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance Ordinaire du
11 Août 1992.

-- II) E C R E T E --

ARTICLE 1ER /.- Monsieur Ibrahima SYLLA, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération est nommé Président
du Comité de Coordination Economique et Financière.

ARTICLE 2 /.- Sont nommés membres de droit du Comité de Coordination
Economique et Financière les membres du Gouvernement
et Haut Fonctionnaires dont les noms suivent :

Mr. SORIBA KABA, Ministre du Plan et des Finances

Mr. Fassou RENE LOUA, Ministre de la Reforme Administrative de la
Fonction Publique et du Travail.

MR. TOUMANY DAKOUN SAKO, Ministre des Ressources Naturelles, des
Energies et de l'Environnement.

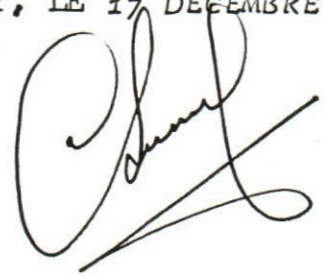
MR. KERFALLA YANSANE, Gouverneur de la Banque Centrale.

.../...

MR.. KAZALIOU BALDE, Chef de Cabinet Civil de la Présidence
de la République.

ARTICLE 3/- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions
antérieurs et contraires sera enregistré et publié au Journal Offi-
ciel de la République.

CONAKRY, LE 17 DECEMBRE 1992



--

GENERAL LANSANA CONTE

-: